

Amiens, le 18 septembre 2023

**Bureau du recrutement
des concours enseignants**

DEC 6

Dossier suivi par :

Noémie DEWEZ

Cheffe de bureau

certifications@ac-amiens.fr

03 22 82 38 63

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 Amiens cedex 9

Le recteur de l'académie d'Amiens

à

**Madame et messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme**

**Mesdames et messieurs les inspecteurs
IA-IPR, IEN ET/EG, IEN 1^{er} degré**

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Objet : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP).

Réf. : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Circulaire du 12/02/2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n°10 du 11 mars 2021 et ses annexes VI, VII et VIII.

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP) est destiné à attester la qualification **des professeurs du premier degré et du second degré** appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Cette note a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le calendrier du **CAPPEI par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle** au titre de la session 2024

Modalités d'inscription

Les inscriptions au CAPPEI VAEP, le dépôt des dossiers et des pièces justificatives seront réalisées à partir de l'application **Cyclades** accessible à partir de cette adresse :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Les candidats doivent :

- ① **créer un compte et l'activer** (s'ils n'en possèdent pas déjà un) ou ajouter une nouvelle candidature (s'ils en possèdent déjà un)
- ② sélectionner « **AUTRES CERTIFICATIONS** »
- ③ **choisir** « CAPPEI personnels enseignants du 1^{er} degré » ou « CAPPEI personnels enseignants du 2nd degré »
- ④ sélectionner « **Session 2024** » puis « **ACADEMIE D'AMIENS CAPPEI VAEP 2024** »
- ⑤ débiter l'inscription et compléter les informations personnelles

⑥ dans l'onglet « épreuves » **veiller à s'inscrire aux trois épreuves**

⑦ **valider l'inscription**

Le **dépôt du livret 1** réalisé suivant le modèle en annexe 1 devra être téléversé dans Cyclades **au format pdf avant le vendredi 20 octobre 2023 (minuit)**. Les pièces justificatives seront intégrées au dossier (état civil, certifications professionnelles, arrêtés de nomination, dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, justificatifs de l'expérience professionnelle).

Les enseignants dont la candidature a été jugée recevable lors de l'une des deux précédentes sessions devront verser la fiche individuelle de recevabilité du livret 1. **Les dossiers incomplets seront rejetés.**

Ceux dont la candidature a été jugée recevable devront verser leur livret 2 dans Cyclades **au format pdf avant le mercredi 31 janvier 2024 (minuit)**.

Aucun livret adressé par courriel ou par voie postale ne sera accepté
--

Calendrier du CAPPEI VAEP

Inscriptions : du lundi 18 septembre à 14 heures
au vendredi 20 octobre 2023 minuit

Dépôt du livret 1 : du lundi 18 septembre à 14 heures
au vendredi 20 octobre 2023 (minuit)

Notification de la décision de recevabilité : au plus tard le jeudi 30 novembre 2023

Dépôt du livret 2 : du vendredi 1^{er} décembre 2023 à 14 heures
au mercredi 31 janvier 2024 (minuit)

Entretien avec le jury : les mercredis 13 et 20 mars 2024

Publication des résultats : à définir

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente circulaire à l'ensemble des professeurs concernés.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie,



Catherine BELLET-LEMOINE

Annexes :

- Annexe parcours de la VAEP
- Annexe CAPPEI VAEP livret 1
- Annexe CAPPEI VAEP livret 2